

## PROCES VERBAL du Conseil Municipal du jeudi 25 novembre 2021

Secrétaire de séance : Jacques LIN

Ouverture de la séance à 18h 00

**Présents** : Karin Ananda BÉGÉ, Audrey BERNARD, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Jean-Paul GUIBAL Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Lydie VIALA

**Absents excusés** : Élise VINCENOT-DUPRÉ donne procuration à Karin Ananda BÉGÉ

**Absents** : Laurent CHARBONNIER, Sébastien FORESTIER

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout à l'ordre du jour :

- d'une délibération relative à la une décision modificative
- d'une délibération relative à la création d'un poste d'agent technique à 28h

### Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 23.10.2021
- Délibérations relatives à l'assurance des risques statutaires (convention avec le Centre de Gestion du Gard))
- Délibération relative au choix de l'entreprise pour le lot plomberie pour la création de la Boulangerie
- Délibération relative au choix de l'entreprise suite au marché de l'Aménagement sportif (lot unique)
- Délibération relative à la vente d'un terrain communal
- Délibération relative à la régie de recette 2022
- Délibération relative à une autorisation budgétaire
- Délibération relative à la une décision modificative
- Délibération relative à la création d'un poste d'agent technique à 28h

### Délibération 2021.072 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 23 octobre 2021

Considérant qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 octobre 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 août 2021, approuve à l'unanimité ce document.

### Délibération 2021.073 Adhésion Contrat groupe d'assurance statuaire du Centre de Gestion du Gard (collectivité employant 1 à 29 salariés)

Le Centre de Gestion a communiqué à la collectivité les résultats de sa consultation concernant le renouvellement de son contrat groupe pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2025

La collectivité adhère à l'actuel contrat groupe proposé par le Centre de Gestion du Gard

Vu la nécessité de conclure un contrat d'assurance statuaire ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

Article 1 : D'accepter la proposition suivante :

Courtier GRAS SAVOYE / Assureur : CNP Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an. Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

	NATURE DES PRESTATIONS	TAUX	OUI	NON
	TOUS RISQUES <b>CNRACL</b> avec franchise de 10 jours	7.20 %	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>OU</b>	TOUS RISQUES <b>CNRACL</b> avec franchise de 20 jours	6.43 %		
<b>OU</b>	TOUS RISQUES <b>CNRACL</b> avec franchise de 30 jours	5.87 %		
	TOUS RISQUES <b>IRCANTEC</b> avec franchise de 10 jours	0.60 %	<input checked="" type="checkbox"/>	

NATURE DES PRESTATIONS	OUI	NON
Charges patronales fixées à 48 % du TIB + NBI	<input checked="" type="checkbox"/>	

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer les documents y afférent.

Article 3 : de donner délégation au Maire pour résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

### Délibération 2021.074 Convention de délégation de gestion des sinistres liés au risques statutaires - Contrat 2022/2025

**Le Conseil, après avoir entendu le rapport du maire et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de donner délégation au Centre de Gestion pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lesquels la collectivité a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion.

**Article 2** : d'accepter qu'en contre partie de la mission définie dans la convention, la collectivité, verse une contribution fixée à 0,25% de la masse salariale CNRACL et/ou IRCANTEC, servant d'assiette au calcul de la prime d'assurance (TIB + NBI + IR + SFT).

**Article 3** : d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

### Délibérations 2021.075 Attribution du lot 4 Plomberie - Ventilation - Chauffage – pour la création de la boulangerie

Les résultats du marché d'appel d'offres de la création d'une boulangerie qui s'est achevé le 18 octobre 2021

N'avait aucune offre remise pour le lot 4 plomberie – ventilation – chauffage

L'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique permet une consultation en direct suite à un appel d'offre infructueux : ce lot 4 est rendu infructueux et l'offre est relancée par une simple consultation auprès de plusieurs entreprises.

Plusieurs entreprises ont été contactées et trois propositions sont arrivées. Le Maire présente le tableau d'analyse des offres fourni par le maître d'œuvre :

	Note globale	Montant HT	Montant TTC	CLASSEMENT
<b>Opérateur économique</b>				
Cévennes Confort	100.00	28 050.00€	33 660.00€	1
Sarl Païta	82.94	28 184.60€	33 821.52€	2
SGF	78.68	29 710.00€	35 652.00€	3

Le Conseil Municipal, après débat, se prononce et décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'attribuer le lot 4 plomberie – ventilation – chauffage à l'entreprise **Cévennes Confort** pour une offre de **28 050 € HT** soit de **33 660 € TTC**

## Délibération 2021.076 Choix de l'entreprise suite au marché de l'Aménagement sportif (lot unique)

Suite au marché d'appel d'offres du lot unique qui s'est tenu du 1<sup>er</sup> au 29 octobre 2021, visant à la première phase d'un aménagement sportif, le Maire présente le tableau récapitulatif d'analyses des 2 offres de base reçues :

Opérateur économique	Note Pondérée P 40 %	Note Pondérée Valeur technique 60 %	TOTAL PONDERE	CLASSEMENT
ST GROUPE	40.00	59.50	99.50	1
AGILIS	30.64	48.00	78.64	2

L'entreprise Agilis fait une proposition à 349 722€HT

L'entreprise St Goupe fait une proposition à 267 883.80 € HT

Le Conseil Municipal, après débat, se prononce et décide, à l'unanimité des présents et représentés, d'attribuer le lot à l'entreprise **ST GROUPE** pour une offre de **267 883.80 € HT** soit de 321 460,56 € TTC

## Délibérations 2021.077 Vente d'un terrain communal situé aux Armas

### ***Cette délibération annule et remplace la délibération 2021.064 du 28 octobre 2021***

Le Maire indique au conseil la volonté de Mme SIINO Marie de se porter acquéreuse de la parcelle C1969 d'une contenance de 688 m2 à 65€ le m2, soit pour un montant de 44 720€. Cette parcelle fait partie du domaine privée de la commune. Les honoraires d'agence s'élèvent à 5 000€, à la charge de l'acquéreuse.

Après débat, le conseil à l'unanimité des présents et représentés :

- attribue le lot à Mme SIINO Marie

mandate Mr le Maire afin qu'il signe l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

## Délibération 2021.078 Tarifs des recettes 2022

Les tarifs de 2021 sont reconduits. Seul le montant de la participation aux sorties des séniors est fixé entre 30 et 40€, en fonction du prix du voyage.

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2021.079 Autorisation d'engager, mandater et liquider les dépenses avant le vote du budget 2022

Le Maire sollicite l'autorisation de poursuivre en investissement les sommes votées sur les budgets 2021, M14 et M49, afin d'honorer les factures de 2022 sur les travaux programmés. (Boulangerie – Equipements sportifs)

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2021.080 Décision modificative n°3 du budget communal M 14 année 2021

Les travaux de rénovation de la maison Novis ont été faits en régie.

Un état récapitulatif des frais engagés a été établi par le maire, mentionnant les frais de main d'œuvre et les frais de marchandises. Il convient de procéder à l'intégration des travaux en section d'investissement et de neutraliser les charges constatées en classe 6 tout au long de l'exercice.

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2021.080 Création de poste

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet en raison du départ à la retraite d'un agent, le Maire propose à l'assemblée la création d'1 emploi d'adjoint technique territorial faisant fonction d'Atsem, à 28h hebdomadaires annualisés, cotisant à la CNRACL.

**Vote POUR à l'unanimité**

### Questions Diverses :

- Le futur boulanger et sa famille, en attendant que la boulangerie soit réalisée, s'installeront dès Janvier dans l'appartement (ancienne maison Novis) attenant au futur fournil.
- Projet de Chorale - Une Chorale de collégiens de Ganges et Saint Hippolyte demande la possibilité d'utiliser Salle Culturelle pour un concert en Juin 2022.
- L'OCCE du Gard (Office Central de la Coopération à l'Ecole) avec différentes classes du Département présenterait à la Salle Culturelle un spectacle de danses Occitanes en Mai 2022.
- Le 17 Décembre, le Repas avec les Agents pourrait avoir lieu à la Salle de Motricité si à cette date les exigences sanitaires le permettent.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
Mr le Maire lève la séance à 18h 25*

En fin de Conseil Audrey Bernard confirme son déménagement pour l'Aveyron, départ qu'elle avait annoncé il y a plusieurs mois.  
Autour d'un blanc pétillant chacun lui a souhaité bonne chance pour ses projets futurs.